Pierre Astié
Dominique Breillat
Céline Lageot*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1er juillet – 30 septembre 2019)

Algérie

2 juillet-30 septembre 2019. **Élection présidentielle. Crise politique**. L'élection présidentielle n'ayant pu avoir lieu faute de candidats, le président par intérim, Abdelkader Bensalah, 77 ans, en fonction depuis le 9 avril et dont le mandat doit prendre fin selon la Constitution le 9 juillet, annonce qu'il restera en place jusqu'à la désignation d'un successeur. Il propose un « dialogue constructif ». Le 9 juillet, le Conseil constitutionnel considère que le mandat d'Abdelkader Bensalah doit continuer jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

Le 25 juillet, Abdelkader Bensalah nomme un « panel » de six personnalités (un homme politique, deux constitutionnalistes, un chef d'entreprise, un syndicaliste et un universitaire) pour former l'instance nationale de dialogue et de médiation devant mener le « dialogue inclusif » et des consultations en vue d'une élection présidentielle. Une septième personne rejoint le panel. Le 28 juillet, cette instance tente de s'ouvrir à vingt-trois personnalités supplémentaires mais six au moins refusent de participer.

Le 26 août, à Oran, Ahmed Gaïd Salah, chef d'état-major de l'armée et homme fort du régime, s'en prend violemment aux partisans d'une transition démocratique et souhaite une élection « dans les plus brefs délais », avant la fin de l'année.

Le 15 septembre, dans un « discours à la nation », Abdelkader Bensalah annonce que l'élection présidentielle aura lieu le 12 décembre, donnant satisfaction au général Gaïd Salah mais mécontentant le mouvement de contestation.

Allemagne

16 août 2019. **Discrimination sexuelle**. La Maîtrise d'État de la Cathédrale de

* Centre d'études et de coopération juridique interdisciplinaire (CECOJI) – EA 7353.

Berlin (Staats- und Domchor Berlin) a refusé d'accueillir la fille âgée de 9 ans de Susann Bräcklein, avocate, parmi les jeunes choristes, qui sont tous des garçons. Un tribunal berlinois a jugé que l'article 6, alinéa 3, de la Loi fondamentale – « L'art et la science, la recherche et l'enseignement, sont libres » – l'emporte sur l'article 3, posant qu'« hommes et femmes sont égaux en droits ». L'affaire ira-t-elle devant le Tribunal constitutionnel fédéral, voire devant la Cour de Strasbourg ?

Autriche

29 septembre 2019. **Élections législatives**. Les élections législatives voient une nette victoire, plus large que prévu, des conservateurs du Parti populaire (ÖVP), avec 37,5 % des voix, ainsi qu'une forte progression des Verts, qui atteignent 13,8 % des suffrages. Les sociaux-démocrates (SPÖ) sont en deuxième position, avec 21,2 %. On remarque surtout la chute du Parti de la liberté (FPÖ), extrême droite, qui recule fortement, tombant à 16,2 % ; les libéraux de NEOS ont 8,1 %.

La difficulté pour l'ancien chancelier Sebastian Kurz, 33 ans, sera de trouver un allié pour gouverner. On pense aux Verts, mais sont-ils compatibles ?

Le 1er octobre, Heinz-Christian Strache, à l'origine du scandale ayant entraîné l'éclatement de la coalition et qui avait dirigé le FPÖ pendant quatorze ans, annonce qu'il se retire de la vie politique pour ne pas porter davantage préjudice à son parti.

Élections législatives en Autriche

Inscrits	6 396 802		
Votants	4 835 469	(75,6 %)	
Blancs et nuls	58 223		
Suffrages exprimés	4 777 246		
Partis	*voix*	*%*	*sièges*
Parti populaire autrichien (ÖVP)	1 789 417	37,5 (+ 6,0)	71 (+ 9)
Parti social-démocrate d'Autriche (SPÖ)	1 011 868	21,2 (– 5,7)	40 (– 12)
Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ)	772 666	16,2 (– 9,8)	31 (– 20)
Les Verts-L'Alternative verte (Grünen)	664 055	13,8 (+ 10,0)	26 (+ 26)
La nouvelle Autriche et le Forum libéral (NEOS)	387 124	8,1 (+ 2,8)	15 (+ 5)
Liste Peter Pilz	89 169	1,9 (– 2,5)	0 (– 8)
Parti communiste d'Autriche (KPÖ +)	32 736	0,7 (– 0,1)	
WANDL (Changement)	22 168	0,5	
Parti autrichien de la bière	4 946	0,1	
Mon vote compte (GILT)	1 767	0,0 (– 0,9)	0 (=)
Alliance pour l'avenir de l'Autriche (BZÖ)	760	0,0	
Parti chrétien d'Autriche (CPÖ)	260	0,0 (=)	
Parti socialiste de gauche (SLP)	310	0,0 (=)	

Brésil

3 et 16 juillet 2019. **Corruption. Ancien président**. Lors d'une audition le 3 juillet par la justice de São Paulo, un ex-cadre du groupe Odebrecht déclare avoir été « quasi contraint » par les procureurs chargés de l'opération anticorruption « Lava Jato » de construire un récit sur l'affaire du site d'Atibaia, résidence de villégiature à l'origine d'une deuxième condamnation de l'ancien président Lula. Le propos est révélé le 16 juillet et met en cause les méthodes des procureurs et juges.

Juillet-septembre 2019. **Amazonie. Mercosur. France**. Depuis début juillet, des incendies ravagent la forêt amazonienne. Le président Bolsonaro accuse les ONG de les avoir déclenchés, sans aucune preuve.

Le 19 juillet, devant la presse étrangère, le président nie la déforestation. Mais le déboisement de l'Amazonie a progressé de 278 % par rapport à 2018.

Le 26 juillet, une cinquantaine de mineurs attaquent le village de Mariry, dans une zone reculée de l'État d'Amapá, où habite la tribu Hualapai, obligeant les habitants à fuir. Un chef indigène est tué dans l'attaque.

Le 10 août, l'Allemagne annonce ne plus vouloir donner une partie de la somme initialement prévue pour la protection de la forêt amazonienne en raison de la déforestation. Les fonds sont bloqués. L'Allemagne est suivie par la Norvège. Le président Macron exprime son inquiétude.

Jair Bolsonaro évoque, le 22 août, la « mentalité colonialiste dépassée au XXIe siècle » d'Emmanuel Macron.

Le 23 août, Emmanuel Macron exprime son rejet de l'accord avec les pays du Mercosur, considérant que Jair Bolsonaro ne respecte pas ses engagements en matière d'environnement. Il s'ensuit une vive polémique, avec des attaques personnelles odieuses contre le président français.

Le président Bolsonaro prend une mesure stupide : il annonce qu'il va arrêter d'utiliser des stylos Bic, une marque française, alors que 95 % des Bic vendus au Brésil sont fabriqués à Manaus, au cœur de la forêt amazonienne, le groupe français employant un millier de personnes. Désormais, il utilisera le stylo de la société brésilienne Compactor…

Une réunion entre huit pays en marge du sommet sur le climat aux Nations unies, le 23 septembre, débloque 500 millions de dollars pour la reforestation de l'Amazonie. Le Brésil a boycotté la réunion. La France et l'Allemagne contribuent fortement.

Chine (République populaire de)

Juillet 2019. **Interpol. France**. Une information judiciaire confiée à un juge d'instruction de Lyon avait été ouverte au printemps à propos de la tentative d'enlèvement de l'épouse de l'ancien directeur d'Interpol Meng Hongwei, accusé de corruption et arrêté en Chine.

À la suite de la décision de la France, le 15 mai, d'accorder l'asile politique à cette femme, la Chine rompt toute coopération avec la France en matière de police.

Juillet 2019. **Ouïghours**. Afin de leur inculquer l'idéologie communiste, les autorités coupent les enfants ouïghours de leur famille. Empêchés de parler ouïghour, pourtant langue officielle, ces derniers sont incités à dénoncer leurs parents.

Une vidéo montrant des déplacements massifs d'Ouïghours filmés par un drone embarrasse la Chine.

Juillet-septembre 2019. **Hong Kong**. Près d'un million de Hongkongais manifestent le 1er juillet pour protester contre le gouvernement, alors que les autorités officielles célèbrent le vingt-deuxième anniversaire de la rétrocession de Hong Kong à la Chine. Des manifestants envahissent le Parlement dans la soirée et brandissent le drapeau de la période coloniale. La police anti-émeute reprend le contrôle du Parlement peu après minuit. Le lendemain, Carrie Lam, cheffe de l'exécutif depuis le 1er juillet 2017, condamne des violences « extrêmes ». Pékin veut que les autorités de Hong Kong établissent les « responsabilités pénales » des auteurs de ces « actes graves et illégaux ».

Le 9 juillet, Carrie Lam déclare que le projet de loi permettant les extraditions vers la Chine, contesté, « est mort » sans pour autant le retirer, et les manifestations se poursuivent, demandant, de plus, l'instauration de structures démocratiques.

Quatre cent trente mille personnes, selon les organisateurs, sont dans la rue le 21 juillet. Des incidents ont lieu en fin de manifestation. La veille, trois cent mille personnes, selon les organisateurs, avaient défilé pour soutenir le gouvernement pro-chinois. Les opposants au projet de loi ont été attaqués par des gangs armés de bâtons ou de barres métalliques. On y voit des membres des triades, les sociétés mafieuses locales.

Le 29 juillet, le gouvernement chinois, par le biais d'une conférence de presse des porte-parole du Bureau des affaires de Hong Kong et de Macao, appelle l'exécutif hongkongais à sanctionner « les actions violentes et illégales en conformité avec la loi » et à « rétablir l'ordre au plus vite ».

Le 2 août, les fonctionnaires sont en grève. Le 5 août, un appel à la grève générale est lancé. Il est largement suivi et paralyse le territoire. C'est une première.

Le 13 août, pour la deuxième journée consécutive, les autorités doivent annuler des centaines de vols à l'aéroport international de Hong Kong en raison des manifestations, celui-ci étant bloqué jusqu'au lendemain.

Plus d'un million sept cent mille personnes manifestent le 18 août, malgré le mauvais temps et les menaces du pouvoir.

Le 30 août, Joshua Wong, 22 ans, fondateur du groupe Scholarism, et Agnès Chow, 22 ans, cofondatrice du parti Demosistō, sont interpellés avant d'être relâchés quelques heures plus tard. La veille, Andy Chan Ho-tin, 29 ans, membre fondateur du Parti national de Hong Kong, indépendantiste, avait été arrêté à l'aéroport alors qu'il s'apprêtait à s'envoler pour le Japon. D'autres interpellations afin d'intimider les opposants ont lieu.

La manifestation du 31 août est interdite. Elle se déroule cependant et donne lieu à de violents affrontements.

Le 4 septembre, Carrie Lam annonce le retrait du projet de loi sur les extraditions, ce qui ne suffit pas à désamorcer la crise.

À la veille du soixante-dixième anniversaire de la République populaire, le week-end du 28-29 septembre est marqué par des manifestations de milliers de personnes, avec des heurts très violents. Pour la première fois, un manifestant est grièvement blessé par la police.

1er août 2019. **Taïwan**. Pékin interdit désormais aux Chinois de se rendre à titre individuel à Taïwan, ce qui était

possible depuis 2011. Le motif est « le climat actuel des relations entre les deux rives » et la nécessité de « protéger la sécurité » des touristes chinois.

ESPAGNE

Juillet-septembre 2019. **Gouvernement**. Le Premier ministre sortant, Pedro Sánchez, bien que le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) dispose de 123 sièges sur 350, n'a pas la majorité absolue et ne parvient pas à former un gouvernement. Le 15 juillet, il annonce une rupture des négociations avec Podemos. Le 23 juillet, il n'obtient que 124 voix, à savoir celles des députés PSOE et du député du Parti régionaliste de Cantabrie, alors que 176 voix sont nécessaires. 170 députés ont voté contre et 52 se sont abstenus, dont ceux de Podemos. Un nouveau vote a lieu le 25 juillet pour lequel la majorité simple est suffisante.

En l'absence d'accord avec Podemos, le nouveau vote est un échec. Il y a 124 voix pour, 155 contre et 67 abstentions. Le gouvernement ne pouvant être investi avant le 23 septembre, il y aura de nouvelles élections.

Afin d'obtenir le soutien de Podemos, Pedro Sánchez présente le 3 septembre le « programme progressiste commun » avec trois cent soixante-dix propositions « progressistes ». Mais sera-ce suffisant ? Podemos est très divisé, et il faudra aussi rallier des nationalistes basques et catalans.

Le 17 septembre, la Maison royale conclut qu'il n'y a aucun candidat ayant les soutiens nécessaires pour former le gouvernement. Le Parlement est dissous le 23 septembre et les élections auront lieu le 10 novembre.

24 septembre 2019. **Franco**. La Cour suprême rejette le recours des descendants de Franco et autorise donc l'exhumation du dictateur mort en 1975 de son mausolée de la Valle de los Caídos. Il devrait être inhumé au cimetière d'El Pardo, dans le Nord de Madrid, où est enterrée son épouse.

ÉTATS-UNIS

3 juillet 2019. **Discriminations. Californie**. La Californie est le premier État à interdire les discriminations fondées sur les cheveux. La loi adoptée à l'unanimité par les deux chambres permet le port de la coupe afro, les tresses ou les dreadlocks à l'école ou sur les lieux de travail. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

12, 28 et 31 juillet, 9 et 18 septembre 2019. **Cabinet. Administration**. Considéré comme ayant fait preuve de trop de mansuétude dans l'affaire Jeffrey Epstein – accusé de trafic de mineures – alors qu'il était procureur général de Floride, Alexander Acosta, 50 ans, secrétaire au Travail depuis le 28 avril 2017, démissionne le 12 juillet, ce qui est effectif le 19. Patrick Pizzella, 65 ans, fonctionnaire, est nommé secrétaire par intérim et, le 18 juillet, Donald Trump propose Eugene Scalia, 56 ans, avocat, à ce poste.

Le 28 juillet, Donald Trump annonce le départ le 15 août de Dan Coats, 76 ans, directeur du renseignement national depuis le 16 mars 2017, qui supervise et coordonne CIA, NSA et autres services de renseignement, et qui était en désaccord permanent avec lui. Il propose pour le remplacer le représentant texan John Ratcliffe, 53 ans, soutien inconditionnel du président.

Le 31 juillet, le Sénat confirme Kelly Craft, 57 ans, femme d'affaires, en tant qu'ambassadrice aux Nations unies par

56 voix contre 34. Elle prend ses fonctions le 12 septembre.

Le 9 septembre, le président Trump met fin aux fonctions de son conseiller à la sécurité nationale, John Bolton, 70 ans, en poste depuis le 9 avril 2018, considéré comme un « faucon ». Il invoque de nombreux désaccords sur des dossiers comme ceux de l'Afghanistan, du Venezuela, de l'Iran ou de la Corée du Nord. Le 18 septembre, Donald Trump propose Robert O'Brien, 54 ans, avocat, envoyé spécial pour la libération des otages comme conseiller à la sécurité nationale, lui aussi partisan d'une ligne dure.

25 juillet 2019. **Peine de mort**. L'administration annonce la reprise des exécutions au niveau fédéral. La dernière remontait à 2003. Depuis quarante-cinq ans, trois condamnés ont été exécutés. Cinq exécutions sont prévues en décembre 2019 et janvier 2020. L'exécution de Lezmond Mitchell, Indien Navajo d'Arizona, 37 ans, condamné à mort pour un vol de voiture avec violence et les meurtres d'une grand-mère et de sa petite-fille dans une réserve indienne, est programmée le 11 décembre. La peine est contestée par la tribu à laquelle appartient le condamné.

Reconnu coupable de viol et de meurtre par étranglement d'une étudiante de 19 ans, un homme de 48 ans est exécuté. Il est le douzième supplicié de l'année.

Août 2019. **Esclavage**. Il y a quatre cents ans, le premier navire transportant vingt esclaves africains arrivait près de Point Comfort, en Virginie. Le 5 septembre, le Séminaire de théologie de Virginie, membre de l'Église épiscopale, annonce la constitution d'un fonds de 1,7 million de dollars destiné aux descendants des esclaves qui avaient travaillé sur son campus.

16 et 20 août 2019. **Groenland. Danemark**. Le *Wall Street Journal* révèle le 16 août que le président Trump aurait demandé à plusieurs de ses conseillers s'il était possible d'acheter le Groenland, territoire danois de pas moins de deux millions de kilomètres carrés et peuplé seulement de cinquante-six mille habitants. Il confirme son souhait, le 18 août.

Donald Trump semble se tromper de siècle. Rappelons que le 30 avril 1803, les États-Unis avaient acheté la Louisiane à la France, le 11 octobre 1867 l'Alaska à la Russie et en 1916 les Antilles danoises, devenues îles Vierges des États-Unis. Et que la France avait acquis l'île de Saint-Barthélemy auprès d'un autre pays scandinave, la Suède, en 1877.

En 1946, le président Truman avait déjà formulé une telle proposition. Depuis 1941 s'y trouve une présence militaire américaine, notamment à Thulé.

Le 20 août, Donald Trump, de façon consternante, annule par un tweet la visite qu'il devait effectuer au Danemark les 2 et 3 septembre. Mette Frederiksen, Première ministre danoise, avait considéré que sa proposition n'était pas sérieuse, ce qui a vexé le président américain.

18-30 septembre 2019. **Président. Lanceur d'alerte. *Impeachment***. Le *Washington Post* révèle le 18 septembre qu'un membre de l'administration aurait alerté l'inspecteur général du renseignement national, Michael Atkinson, à propos d'une conversation entre Donald Trump et un dirigeant étranger à la fin du mois de juillet. Michael Atkinson aurait

jugé l'information suffisamment crédible et décidé de prévenir le Congrès. Le directeur par intérim du renseignement national, Joseph Maguire, s'y est opposé, estimant que l'alerte ne correspondait pas aux « critères d'urgence » requis. Michael Atkinson est passé outre et a contacté le président de la commission du renseignement de la Chambre des représentants, le démocrate Adam Schiff. Par trois tweets postés le 19 septembre, Donald Trump dénonce un « harcèlement présidentiel ». Adam Schiff a convoqué l'inspecteur général à une audition à huis clos, sur injonction de son autorité de tutelle. Joseph Maguire doit être à son tour entendu lors d'une audition publique.

Selon le *Wall Street Journal*, le 20 septembre, Donald Trump aurait demandé à huit reprises au président ukrainien d'enquêter sur Joe Biden et l'un de ses fils. L'avocat de Donald Trump, Rudy Giuliani, reconnaît qu'il a demandé à Kiev d'enquêter sur Hunter Biden, membre du conseil d'administration d'une société gazière ukrainienne de 2014 à 2019.

Le 24 septembre, la présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, démocrate, annonce « l'ouverture d'une enquête officielle en vue d'une procédure de destitution ». Comme les républicains sont majoritaires au Sénat et que l'*impeachment* exige la majorité des deux tiers en son sein, l'issue est bien douteuse.

Le 25 septembre, la Maison-Blanche diffuse le texte de la conversation téléphonique en cause, qui confirme que le président Trump a bien sollicité l'enquête.

Le 26 septembre, le Congrès rend publique la lettre du lanceur d'alerte, qui compte neuf pages. L'identité de ce dernier reste inconnue.

Le 27 septembre, Kurt Volker, diplomate, 54 ans, émissaire des États-Unis pour l'Ukraine depuis le 7 juillet 2017, démissionne après avoir été convoqué par le Congrès. Le lanceur d'alerte a affirmé qu'il avait rencontré des hauts responsables ukrainiens pour évoquer la demande du président américain à son homologue ukrainien.

Donald Trump se prétend victime d'un complot. Le 30 septembre, il suggère de faire « arrêter » pour « trahison » Adam Schiff, chargé de superviser l'enquête.

Le 30 septembre, le *Wall Street Journal* affirme que Mike Pompeo était bien aux côtés de Donald Trump lors de la conversation téléphonique avec le président ukrainien, ce que le secrétaire d'État niait. Le même jour, le *Washington Post* révèle que l'*Attorney General*, William Barr, a organisé des réunions à l'étranger avec des responsables de services de renseignement d'autres pays à propos des interférences supposées de la Russie dans la campagne pour l'élection présidentielle de 2016. Le *New York Times*, toujours le même jour, rapporte que Donald Trump aurait sollicité le Premier ministre australien pour obtenir des éléments susceptibles de discréditer cette affaire.

12 et 18 septembre 2019. **Californie. Droit social**. Le Parlement californien adopte, le 12 septembre, une loi permettant aux employés de venir travailler avec leurs enfants de six semaines à six mois.

Le 18 septembre, le gouverneur de l'État, Gavin Newsom, promulgue une loi visant à imposer aux entreprises de services à la demande de type Uber d'octroyer le statut d'employé aux travailleurs qui utilisent leurs plateformes. Est-ce la fin de l'ubérisation du travail ?

Grèce

7 juillet 2019. **Élections législatives**. Avec 39,9 % des voix, la Nouvelle Démocratie, droite, menée par Kyriákos Mitsotákis, 51 ans, économiste, ancien ministre, fils de l'ancien Premier ministre Konstantínos Mitsotákis, l'emporte largement en obtenant 158 des 300 sièges de la Voulí, face à Syriza, gauche radicale, le parti du Premier ministre sortant, Aléxis Tsípras, 45 ans, en fonction du 26 janvier au 27 août 2015 et depuis le 21 septembre 2015, qui recueille 31,5 % des voix et a 86 sièges. Les socialistes de l'ancien Pasok, dénommé aujourd'hui Mouvement pour le changement (Kinal), ont 8,1 % des suffrages et 22 sièges, et le Front de désobéissance réaliste européen (MeRA25) de l'ex-ministre des Finances Yánis Varoufákis entre au Parlement en obtenant 3,4 % des suffrages et 9 sièges. Avec 5,3 % des voix, le Parti communiste de Grèce (KKE) a 15 sièges et Solution grecque (EL), avec 3,7 %, en a 10. L'extrême droite d'Aube dorée perd plus de la moitié des suffrages obtenus lors du précédent scrutin législatif. Avec 2,9 % des voix, n'atteignant donc pas le seuil de 3 %, elle est écartée du Parlement. La participation a été de 57,9 %.

Le 8 juillet, Kyriákos Mitsotákis devient Premier ministre. Il propose un cabinet qui entre en fonction le 9 juillet. Le gouvernement ne compte que deux femmes sur vingt-deux membres.

Le 24 juillet, le gouvernement obtient la confiance par 158 voix contre 142.

Kyriákos Mitsotákis entend rompre rapidement avec la politique d'Aléxis Tsípras en menant une politique très conservatrice.

Élections législatives en Grèce

Inscrits	9 961 718		
Votants	5 769 503	(57,92 %)	
Blancs	42 668		
Nuls	77 503		
Suffrages exprimés	5 649 332		
Partis	*voix*	*%*	*sièges*
Nouvelle Démocratie (ND)	2 251 411	39,85 (+ 11,76)	158 (+ 83)
Syriza	1 781 174	31,53 (– 3,93)	86 (– 59)
Mouvement pour le changement (Kinal)	457 519	8,10 (+ 1,81)	22 (+ 5)
Parti communiste de Grèce (KKE)	299 592	5,30 (– 0,25)	15 (=)
Solution grecque (EL)	208 805	3,70	10
Front de désobéissance réaliste européen (MeRA25)	194 232	3,44	9
Aube dorée (XA)	165 709	2,93 (– 4,06)	0 (– 18)
Cap sur la liberté (PE)	82 672	1,46	
Union des centristes (EK)	70 161	1,24 (– 2,20)	
Recréer la Grèce	41 646	0,74 (+ 0,21)	
Front unitaire populaire (EPAM)	28 269	0,50 (– 0,27)	
Antarsya	23 191	0,41 (– 0,44)	

Unité populaire (LAE)	15 930	0,28 (– 2,59)
Assemblée hellénique	14 173	0,25
Parti communiste de Grèce (marxiste-léniniste)	7 778	0,14
Parti communiste marxiste-léniniste de Grèce	2 791	0,05 (– 0,15)
Parti révolutionnaire des travailleurs	1 993	0,04
Organisation communiste internationaliste de Grèce (OKDE)	1 675	0,03
Syn… Fonia Politikon Kommaton	96	0,00
Indépendants	472	0,01 (– 0,01)

Inde

5 août 2019. **Cachemire. Pakistan**. À l'occasion de la visite aux États-Unis d'Imran Khan, Premier ministre du Pakistan, Donald Trump propose le 22 juillet sa médiation sur le conflit du Cachemire. New Delhi dément avoir fait une telle demande.

Le 5 août, le gouvernement indien abroge le statut spécial du Cachemire, accordé en 1949 à la population en majorité musulmane. La région connaît une insurrection séparatiste depuis 1989. Un projet de loi devrait scinder la région, dont le statut était fixé par l'article 370 de la Constitution, en deux territoires : le Ladakh, à la culture bouddhiste, et le Cachemire, rattaché dans la plaine au Jammu, de tradition hindoue. Ils deviendront seulement des « territoires de l'Union ».

Plusieurs dirigeants des grands partis du Cachemire sont assignés à résidence.

Un couvre-feu est instauré le 4 août.

Le 6 août, un manifestant est tué à Srinagar.

Le 7 août, Islamabad annonce l'expulsion de l'ambassadeur de l'Inde et rappelle le sien.

Le 8 août, le Premier ministre indien, Narendra Modi, affirme que le statut spécial a été supprimé pour libérer le Cachemire du « terrorisme » et du « séparatisme »… Il promet des investissements dans la région.

Le gouvernement coupe les communications et interdit les rassemblements.

Le 16 août, des heurts ont lieu entre manifestants et policiers à Srinagar.

Au 18 août, quatre mille personnes ont été interpellées.

Craignant un « génocide », le ministre des Affaires étrangères pakistanais, Shah Mehmood Qureshi, demande au Conseil des droits de l'homme des Nations unies d'ouvrir une enquête sur les actions de l'Inde au Cachemire.

Le 27 septembre, Imran Khan évoque le risque d'une « guerre » à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies.

31 août 2019. **Assam. Musulmans. Nationalité**. La Cour suprême, dans le cadre d'un vaste recensement en Assam, peuplé de trente-trois millions d'habitants, publie la liste des citoyens. Un million neuf cent mille personnes, de confession musulmane pour la plupart, vont être déchues de leur citoyenneté indienne et ainsi devenir apatrides. Elles avaient jusqu'au 31 décembre 2018 pour faire appel en cas d'exclusion de la liste publiée en juillet 2018, afin de prouver qu'elles étaient en Assam avant

le 24 mars 1971, date de l'indépendance du Bangladesh.

Israël

17 septembre 2019. **Élections législatives**. Ancien Premier ministre travailliste, Ehud Barak, 77 ans, qui espérait faire son retour en politique, voit ses espoirs s'envoler à cause de l'affaire Jeffrey Epstein. Celui-ci lui aurait versé plus de 2 millions de dollars en 2004 en échange d'un prétendu rapport et a financé le lancement d'une de ses start-up en 2015.

Le gouvernement soutient un amendement autorisant l'installation de caméras dans les bureaux de vote. Officiellement, il s'agit de lutter contre la fraude électorale, mais cela peut intimider les électeurs arabes craignant d'être identifiés et fichés.

Le 10 septembre, Benyamin Netanyahou promet, s'il remporte les élections, d'annexer la vallée du Jourdain et la partie nord de la mer Morte.

Contrairement à ce qu'ils avaient fait lors du scrutin d'avril, les partis arabes présentent une liste unique. Avec 10,6 % des voix, ils ont 13 sièges et deviennent la troisième force à la Knesset.

Le Likoud, avec 25,1 % des voix, obtient 31 sièges contre 32 sur 120 à la coalition Bleu-Blanc, menée par Benny Gantz, qui recueille 25,9 % des suffrages. Neuf partis sont représentés. C'est l'impasse pour former un gouvernement. Comme toujours, la représentation est éclatée[1].

Le 19 septembre, Benyamin Netanyahou invite Benny Gantz à former un « gouvernement d'union aussi large que possible ». Mais son adversaire revendique la fonction de Premier ministre.

Le 25 septembre, malgré tout, le président Reuven Rivlin demande au Premier ministre sortant de former le gouvernement. Le 26 septembre, Benny Gantz refuse toute participation à un gouvernement d'union nationale dirigé par Benyamin Netanyahou.

Italie

20 août et 4 septembre 2019. **Gouvernement**. Même si Matteo Salvini et Luigi Di Maio affichent une entente, les tensions et attaques personnelles sont fortes entre les deux partenaires de la coalition et laissent présager un divorce. Pourtant, le 24 juillet, le gouvernement de Giuseppe Conte, en fonction depuis le 1er juin 2018, obtient un vote de confiance des députés par 325 voix contre 248 puis, le 5 août, des sénateurs par 160 voix contre 57.

Mais, le 8 août, Matteo Salvini déclare mettre fin à la coalition et fait porter la responsabilité sur Giuseppe Conte. Le lendemain, il annonce le dépôt d'une motion de censure contre le gouvernement. Il veut demander les « pleins pouvoirs » aux Italiens à la suite des élections qu'il souhaite voir organisées. Matteo Renzi, leader du Parti démocrate, cependant impopulaire, tente d'instaurer un front uni contre la Ligue. Mais Matteo Salvini espère obtenir le soutien de Silvio Berlusconi.

L'Union européenne craint des élections anticipées.

Très apprécié en Italie pour sa mesure, Giuseppe Conte annonce au Sénat le 20 août la démission du gouvernement, évitant l'adoption de la

1. Voir, *supra*, Philippe Velilla, « Les élections israéliennes du 17 septembre 2019 », p. 153-159.

motion de défiance déposée par Matteo Salvini et tenant des propos très durs à l'égard de son vice-Premier ministre, à l'origine de la crise. Il relève de « graves carences de culture constitutionnelle » chez Matteo Salvini. Celui-ci abuse des références religieuses dans le but sans doute de séduire les catholiques hostiles au pape. Pendant le débat au Sénat par exemple, il embrasse ostensiblement son chapelet ! Cette instrumentalisation de la religion choque l'Église et le Vatican.

Le 22 août, le Mouvement 5 étoiles se dit prêt à négocier pour former « une majorité solide » après avoir rencontré le président Mattarella. Les négociations sont difficiles mais elles aboutissent six jours plus tard.

Le 29 août, Giuseppe Conte accepte un mandat du président pour former un nouveau gouvernement.

Matteo Salvini se retrouve alors isolé. Mais l'accord trouvé entre le Parti démocrate et le Mouvement 5 étoiles semble bien fragile, même si la crainte d'élections anticipées peut contraindre à l'entente.

Le 3 septembre, lors d'un vote organisé en ligne, 79,5 % des adhérents du Mouvement 5 étoiles approuvent l'accord.

Le gouvernement, présenté le 4 septembre, augure de meilleures relations avec l'Union européenne, le nouveau ministre de l'Économie et des Finances, Roberto Gualtieri, 53 ans, secrétaire du Parti démocrate, ayant été président de la commission des affaires économiques du Parlement européen depuis 2014.

Devant le Parlement, le 9 septembre, Giuseppe Conte promet « une nouvelle ère réformatrice » et appelle la classe politique et les citoyens à « plus de sobriété notamment sur les réseaux sociaux », invitant les ministres à faire preuve « de cohésion et de loyauté ». Il obtient la confiance des députés par 343 voix contre 263. Le lendemain, les sénateurs approuvent le gouvernement par 169 voix contre 133.

17 septembre 2019. **Parti démocrate**. L'ancien chef du gouvernement Matteo Renzi annonce sa décision de quitter le Parti démocrate et de créer son propre mouvement afin de mieux lutter contre les idées de Matteo Salvini. Il continuera toutefois à soutenir le gouvernement Conte.

25 septembre 2019. **Euthanasie. Cour constitutionnelle**. La Cour constitutionnelle autorise l'aide au suicide pour certains malades. Elle a été saisie dans le cadre de l'affaire Marco Cappato, membre du Parti radical, qui s'était lui-même dénoncé après avoir accompagné en Suisse le musicien Fabiano Antoniani, aveugle et tétraplégique après un accident de la route, pour l'aider à mourir. La Cour estime que l'aide n'est « pas punissable » dans les conditions suivantes : si le patient a donné un « consentement éclairé », est en « soins palliatifs » et bénéficie d'une « sédation profonde », et qu'il a été procédé à la « vérification de ces conditions » par les autorités de santé publique après avis du « comité éthique local ». L'aide au suicide ne peut intervenir que pour des malades « maintenus en vie par des traitements vitaux et atteints d'une pathologie irréversible, source de souffrances physiques et psychologiques jugées insupportables, mais pleinement en mesure de prendre des décisions libres et conscientes ».

La Conférence épiscopale a fait part à Matteo Renzi de son « désarroi » et de sa « distance » par rapport à cette autorisation.

JAPON

Septembre 2019. **Fukushima**. Le rejet dans l'océan Pacifique de l'eau radioactive stockée au sein de la centrale nucléaire de Fukushima fait polémique. Le 19 septembre, le tribunal de Tokyo acquitte trois anciens dirigeants de Tepco, estimant qu'ils ne peuvent être reconnus coupables de négligence.

LIBAN

Juillet 2019. **Divorce**. Afin de pouvoir divorcer, les couples chrétiens changent provisoirement de religion. Le débat sur le mariage civil est relancé.

Membre de la commission parlementaire travaillant sur les violences faites aux femmes, Nawaf Moussaoui, député du Hezbollah, démissionne en raison des positions des tribunaux religieux et de son parti sur la situation civile des femmes dans les affaires familiales. Il a pris cette décision après que sa fille a été répudiée et interdite de voir ses enfants pendant six mois.

MAROC

Août 2019. **Langue. Enseignement**. La réforme de l'enseignement veut en finir avec trente années d'arabisation pour remettre au premier plan le français, parlé par un tiers des Marocains. La décision est critiquée par le Parti de la justice et du développement, islamiste, à la tête de la coalition gouvernementale.

ROYAUME-UNI

22 juillet 2019. **Libéraux-démocrates**. Jo Swinson, 39 ans, députée écossaise, succède à la tête des Libéraux-démocrates à Sir John Vincent Cable, dit Vince Cable, 79 ans, leader du parti depuis le 20 juillet 2017. Elle veut empêcher le Brexit.

24 juillet 2019. **Premier ministre**. Après la démission de Theresa May, il s'agissait de choisir, outre le leader du Parti conservateur, celui qui pourrait mener à bien le processus du Brexit et trouver un dénouement à la crise politique.

L'appel à candidatures a été clos le 10 juin. Seuls étaient éligibles les membres du Parlement et chaque candidat devait recevoir l'appui d'au moins huit députés dès le premier vote. Les principes généraux de la procédure de sélection des candidats sont inscrits dans la constitution interne du Parti conservateur. Alors que naguère le choix se faisait de façon simple mais peu transparente, aujourd'hui la désignation du cadre dirigeant du parti suit une procédure complexe en deux temps. Le nom du futur Premier ministre, Boris Johnson, est annoncé au cours de la semaine du 22 juillet, et c'est à ce moment que Theresa May remet sa démission à Élisabeth II. C'est la première fois que les adhérents du Parti conservateur élisent le Premier ministre. Cette procédure sans précédent suscite de nombreuses critiques et controverses. Le fait de déléguer le choix du futur Premier ministre à des adhérents non élus et non mandatés par la nation et d'en exclure l'électorat au sens large pose question sur le plan constitutionnel. Cela revient à confier une décision extrêmement importante à moins de 0,4 % des électeurs.

Malgré un contexte très difficile lié à la crise du Brexit, on assiste à un afflux de candidats parmi les grandes figures du parti, dont Boris Johnson. Après le retrait volontaire de certains d'entre eux avant même le début de la

compétition, le nombre des concurrents s'élève à dix : Boris Johnson, Jeremy Hunt, Michael Gove, Sajid Javid, Dominic Raab, Matt Hancock, Rory Stewart, Andrea Leadsom, Mark Harper et Esther McVey. Dès le premier vote des parlementaires conservateurs, celui que l'on surnomme « Bojo » se positionne en favori, obtenant 114 voix sur 313. Suivent notamment le chef de la diplomatie, Jeremy Hunt, avec 43 voix, le secrétaire d'État à l'Environnement, Michael Gove, avec 37 voix, et le ministre de l'Intérieur, Sajid Javid, avec 23 voix. À en croire les commentaires, on peut supposer que la partie est gagnée d'avance. En recueillant 66 % des suffrages des cent cinquante-neuf mille membres des tories, contre 34 % à son adversaire, Jeremy Hunt, Boris Johnson dispose d'un mandat politique clair pour réaliser sa promesse phare, rendre le Brexit effectif d'ici au 31 octobre.

1er août 2019. **Élection législative partielle**. Boris Johnson enregistre un échec lors de la première élection législative partielle depuis son arrivée au pouvoir. Jane Dodds, 56 ans, leader libérale-démocrate du pays de Galles, travailleuse sociale, est élue dans la circonscription de Brecon and Radnorshire, battant, avec 43,5 % des suffrages, de 1 245 voix le député sortant, Chris Davies, conservateur, qui en a obtenu 39 %. L'élection avait lieu à la suite de la démission forcée de Chris Davies, condamné pour fraude dans ses dépenses parlementaires. Les Libéraux-démocrates reprennent une circonscription qu'ils détenaient jusqu'en 2015. La candidate a été élue car le Plaid Cymru et les Verts n'ont pas présenté de candidat. Le Brexit sans accord inquiète les agriculteurs. Le taux de participation de 59,5 % est le plus élevé dans une partielle depuis 1997. Avec 5 % des voix seulement contre 17 % en 2017, le *Labour* arrive derrière le Parti du Brexit, qui a 10 %. Les travaillistes paient leur ambiguïté sur le Brexit. Les conservateurs n'ont plus qu'une voix de majorité à la Chambre des communes.

28 août 2019. **Parlement. Prorogation**. Le Premier ministre annonce vouloir suspendre le Parlement la deuxième semaine de septembre et jusqu'au 14 octobre, soit deux semaines avant la date prévue du Brexit. Ce qui rendrait difficile pour les députés de s'opposer à une sortie sans accord de l'Union européenne le 31 octobre. L'opposition britannique dénonce aussitôt un coup de force du Premier ministre.

C'est un « scandale constitutionnel », déclare le président de la chambre basse du Parlement, John Bercow, pour qui il est « absolument évident que l'objectif de la suspension est maintenant d'empêcher le Parlement de débattre du Brexit et de faire son devoir de définir une trajectoire pour le pays ».

Si le Parlement britannique est traditionnellement suspendu plusieurs semaines en septembre en raison des conférences annuelles des partis politiques, l'extension de cette suspension jusqu'au 14 octobre – douze jours après la fin de la dernière conférence du Parti conservateur – provoque des réactions outragées de l'opposition, qui dénonce une manœuvre « antidémocratique », voire « anticonstitutionnelle ».

Cette annonce est critiquée jusque dans les rangs conservateurs, l'ancien ministre des Finances Philip Hammond, opposé au scénario d'un Brexit sans accord, ayant dénoncé un « scandale constitutionnel ». Plusieurs centaines de personnes manifestent contre cette suspension, devant Westminster et

le 10 Downing Street. En quelques heures, une pétition contre la décision de Boris Johnson, déposée sur le site du Parlement, recueille plus d'un million de signatures.

Les chefs de file des partis d'opposition se réunissent pour convenir d'une stratégie commune afin d'éviter un *no deal* en votant une loi en ce sens.

3 septembre 2019. **Brexit**. Boris Johnson perd un vote crucial au Parlement. Les députés adoptent par 328 voix contre 301 une motion visant à obtenir un report du Brexit. C'est un revers cinglant puisque le texte obtient le soutien de vingt et un conservateurs hostiles à une sortie de l'Union européenne sans accord. Parmi ces derniers figurent Nicholas Soames, petit-fils de Winston Churchill, ou encore l'ex-chancelier de l'Échiquier Philip Hammond. Les rebelles seront expulsés du Parti conservateur, comme l'avait annoncé Boris Johnson. M. Johnson commet une énorme faute politique en procédant à une telle « purge », à la veille d'élections générales qu'il souhaite organiser et où toutes les voix tories compteront.

Avant le vote et alors que Boris Johnson est en train de s'exprimer devant un Parlement en ébullition, l'élu conservateur Phillip Lee fait défection, rejoignant les bancs de l'opposition libérale-démocrate. Un départ qui coûte sa majorité absolue au Premier ministre, qui disposait jusqu'alors d'une seule voix d'avance, en comptant les dix députés unionistes irlandais du DUP, alliés aux conservateurs.

Pour contrer ce vote, Boris Johnson annonce le dépôt au Parlement d'une motion prévoyant des élections législatives anticipées. Celle-ci est soumise au vote des députés le 4 septembre. La deuxième défaite de la journée est encore plus cinglante pour le Premier ministre. Boris Johnson a besoin de 434 voix (les deux tiers) pour pouvoir dissoudre la Chambre des communes et provoquer ces élections anticipées ; il n'en obtient que 298. Les votes travaillistes, indispensables, manquent grandement à l'appel. Aux Communes, l'alliance du « non au *no deal* », improbable puisque constituée des travaillistes, des libéraux, des indépendantistes écossais et des « rebelles » conservateurs, tient bon.

Six semaines à peine après son arrivée à Downing Street, le Premier ministre perd donc déjà la maîtrise de sa stratégie sur le Brexit, celle de son calendrier et même celle de son propre camp, en pleine crise interne.

Après le vote des députés, les Lords suivent, le 6 septembre, en adoptant le texte de loi qui oblige Boris Johnson à demander un report du Brexit en cas de *no deal* le 31 octobre. Ce texte de loi bloque ainsi de fait cette dernière possibilité. Il s'agit d'une nouvelle défaite au terme d'une semaine infernale pour le Premier ministre. Cette loi entre en vigueur dès le 9 septembre, après approbation de la reine.

La loi impose à l'exécutif de recueillir l'approbation des parlementaires soit sur un accord de retrait (*withdrawal agreement*), soit sur une éventuelle absence d'accord (le fameux *no deal*). À défaut, obligation est faite au gouvernement de solliciter une troisième prolongation du délai de retrait, cette fois au 31 janvier 2020.

Un nouveau report du Brexit, initialement prévu le 29 mars et repoussé deux fois, devra toutefois être approuvé à l'unanimité des vingt-sept autres États membres de l'Union européenne, qui semblent s'y montrer ouverts.

Boris Johnson ne s'était jamais soumis au vote parlementaire. Dès sa première présentation devant la Chambre des communes, il subit donc trois mises en minorité consécutives. Sa majorité était auparavant de 320 voix mais, après les trois votes décisifs des 3 et 4 septembre, elle s'est convertie en une minorité de 301 voix.

Boris Johnson avait obtenu un répit de la part de la justice britannique : la Haute Cour avait rejeté une demande visant à annuler la suspension du Parlement. L'action en justice avait été intentée par Gina Miller, femme d'affaires et militante anti-Brexit, soutenue par l'ancien Premier ministre conservateur John Major. Un juge écossais avait déjà opposé un refus similaire. Dans les deux affaires, les plaignants ont annoncé leur intention de faire appel.

Le 24 septembre, coup de théâtre, la Cour suprême juge finalement illégale la décision du Premier ministre de suspendre le Parlement pendant cinq semaines à l'approche du Brexit. Cette décision confirme celle de la cour d'appel écossaise du 11 septembre. Les juges suprêmes, à l'unanimité et sous la présidence de Brenda Hale, baronne Hale of Richmond, estiment que le Parlement n'a jamais été légalement suspendu et peut donc siéger à nouveau. La leçon de droit constitutionnel est magistrale.

Russie

8 septembre 2019. **Élections locales**. Le 16 juillet, une trentaine de candidats indépendants appartenant au camp libéral ou proches de l'opposant Alexeï Navalny, 43 ans, Russie du futur, sont interdits de candidatures. Seuls six candidats indépendants sont autorisés.

Le 24 juillet, Alexeï Navalny est arrêté à Moscou pour avoir pris la tête trois jours plus tôt d'un rassemblement de vingt-deux mille personnes devant la mairie de la capitale russe. Il est condamné à un mois de prison pour « infraction répétée aux règles d'organisation des manifestations ». Le 28 juillet, Alexeï Navalny est hospitalisé. Les symptômes qu'il présente peuvent laisser penser à un empoisonnement. Il sort de prison le 23 août et affirme avoir fait l'objet d'une tentative d'empoisonnement.

Une manifestation contre la fraude électorale, interdite, se déroule le 27 juillet à Moscou. La police intervient brutalement et il y a plus de mille trois cents interpellations. Russie unie, le parti de Vladimir Poutine, est à son plus bas niveau de popularité depuis sa création.

Le 10 août, près de cinquante mille personnes manifestent à Moscou pour dénoncer l'exclusion des candidats indépendants aux élections. C'est le quatrième samedi de protestation, et la manifestation la plus importante depuis 2012. Cent quarante-six personnes sont interpellées.

Le 8 septembre, le scrutin est marqué par un sérieux revers à Moscou. Le pouvoir, qui disposait de 38 des 45 sièges à la Douma, recule fortement, avec 25 sièges dont neuf membres de Russie unie et seize « autodésignés » soutenus par le pouvoir. 21 sièges sont occupés par des communistes, Russie juste et Iabloko, opposition modérée. La stratégie du « vote intelligent » d'Alexeï Navalny, consistant à voter pour le candidat le mieux placé pour battre les candidats pro-Poutine, aura été payante. Certes, le pouvoir contrôle toujours la Douma moscovite et Alexander Beglov, 63 ans, Russie unie, a été élu

au premier tour au poste de gouverneur de Saint-Pétersbourg, où il assurait l'intérim depuis le 3 octobre 2018. Le pouvoir l'a emporté dans la plupart des cinq mille élections locales, notamment pour les seize gouverneurs à désigner. Mais il y a des accidents. À Khabarovsk, la Douma passe sous le contrôle du Parti libéral-démocrate de Russie, nationaliste.

Soudan

4-5 juillet, 15 et 17 août, 5 septembre 2019. **Crise politique**. Le Conseil militaire de transition et les leaders de la contestation se rencontrent le 4 juillet pour un deuxième jour de négociations. Dans la nuit du 4 au 5 juillet, le Conseil militaire au pouvoir parvient à un accord avec l'Alliance pour la liberté et le changement, qui représente la société civile, sur un plan de transition pour trois ans et trois mois avant la tenue d'élections. L'accord prévoit un gouvernement civil, un Conseil législatif, nommé par l'Alliance pour la liberté et le changement, et un Conseil souverain, formé de cinq civils, cinq militaires et une personnalité de la société civile dont le choix devra faire consensus. La présidence sera « alternée » : un militaire l'occupera au cours des vingt et un prochains mois et un civil les dix-huit mois suivants. La composition du Conseil législatif reste encore à déterminer. La médiation a été menée par l'Union africaine et le Premier ministre éthiopien.

Le 16 juillet, un premier accord sur le partage du pouvoir est signé.

Après que cinq lycéens ont été tués à Al-Obeid, le 29 juillet, lors d'une manifestation contre le manque de pain et de carburant, les discussions sur la composition du Conseil souverain sont annulées le lendemain mais reprennent le 1er août. Des leaders de la contestation paraphent avec Mohamed Hamdan Daglo, numéro deux du Conseil militaire, une déclaration constitutionnelle permettant la transition. La « déclaration constitutionnelle » est acceptée par les militaires le 4 août.

Le 15 août, l'alliance qui constitue l'opposition propose Abdallah Hamdok, 63 ans, économiste, comme Premier ministre. Il est investi le 21 août.

Le 17 août, un nouvel accord est signé et les membres du Conseil souverain sont désignés le 20 août. Il sera dirigé pendant vingt et un mois par le général Abdel Fattah al-Burhan Abdelrahmane, 58 ans. Cinq civils, dont deux femmes, sont choisis sur les six prévus. Ils entrent en fonction le 21 août.

Le premier conseil des ministres se tient le 1er septembre. Le Premier ministre présente le 5 septembre son gouvernement, qui comprend dix-huit ministres, dont quatre femmes, et prête serment le 8 septembre.

Sri Lanka

1er juillet 2019. **Peine de mort**. Le président Sirisena affirme sa volonté de mettre fin à quarante-trois ans de moratoire sur l'application de la peine de mort, s'inspirant du président philippin Duterte. Quelques jours plus tôt, il a signé l'ordre d'exécution de quatre trafiquants de drogue.

Syrie

Août-septembre 2019. **Guerre civile**. Lors d'une réunion au Kazakhstan avec la Russie, la Turquie et l'Iran, Damas accepte le 1er août un cessez-le-feu sous réserve d'une entrée en vigueur

effective de l'accord de Sotchi de septembre 2018 instaurant une « zone démilitarisée » autour d'Idlib, ce que refusent les djihadistes.

Le 5 août, Damas et Moscou reprennent cependant les frappes sur la région d'Idlib.

Après des discussions difficiles, la Turquie et les États-Unis décident le 7 août d'établir un « centre d'opérations conjointes » pour coordonner la création d'une « zone de sécurité » dans le Nord de la Syrie.

Le 18 août, le régime syrien pénètre à Khan Cheikhoun, tenue par les djihadistes et les groupes rebelles soutenus par Ankara. Il prend le contrôle de la ville le 21 août.

Le 31 août, une trêve intervient à Idlib.

La Turquie et les États-Unis lancent le 8 septembre leur première patrouille conjointe dans le Nord-Est de la Syrie à la suite de l'accord du 7 août qui prévoit une zone tampon entre la frontière turque et les territoires syriens contrôlés par les Unités de protection du peuple, milice kurde qualifiée de « terroriste » par la Turquie. Damas condamne une « agression ».

Le 16 septembre se tient en Turquie le cinquième sommet sur la Syrie en présence des présidents russe et iranien, Ankara voulant éviter un afflux massif de réfugiés. Daech est toujours présent en Syrie.

L'opposition et le gouvernement syriens parviennent à un accord sur la formation d'un Comité constitutionnel le 23 septembre, censé amender la Constitution. Il comprend cent cinquante membres, dont un tiers nommé par Damas, un autre par l'opposition et le dernier par la société civile. Les Kurdes dénoncent le fait d'en être exclus.

Tunisie

25 juillet 2019. **Président**. Très affaibli, le président Béji Caïd Essebsi décède à l'âge de 92 ans. Il était le plus vieux chef d'État du monde, après la reine Élisabeth II. Disciple d'Habib Bourguiba, ministre de l'Intérieur de 1965 à 1969, puis de la Défense jusqu'en 1970, devenu ensuite ambassadeur de Tunisie en France, il s'était éloigné du régime avant de revenir au gouvernement en tant que ministre des Affaires étrangères du 15 avril 1981 au 15 septembre 1986. Président du Parlement du 14 mars 1990 au 9 octobre 1991, il devint à 84 ans Premier ministre, le 27 février 2011, et chef du parti Nidaa Tounes en 2012, puis président de la République le 31 décembre 2014.

Le président de l'Assemblée des représentants du peuple, Mohamed Ennaceur, 85 ans, ancien ministre des Affaires sociales d'Habib Bourguiba et membre de Nidaa Tounes depuis 2011, assure l'intérim au sommet de l'État.

15 septembre 2019. **Élection présidentielle**. Deux outsiders sont en tête dans les sondages. Il s'agit de Kaïs Saïed, 61 ans, indépendant, universitaire, très conservateur, juriste, et de Nabil Karoui, 56 ans, magnat des médias, patron de la chaîne de télévision Nessma et président du parti Au cœur de la Tunisie.

Parmi quatre-vingt-dix-sept candidats à la candidature, pour la première fois il y en a un qui est ouvertement homosexuel, l'avocat Mounir Baatour. Mais sa candidature est rejetée.

Finalement, vingt-six candidats sont retenus, dont Abdelkrim Zbidi, 69 ans, scientifique, ministre de la Défense, indépendant, soutenu par Nidaa Tounes, proche du président

Essebsi, Abir Moussi, 44 ans, avocate, Parti destourien libre, nationaliste, anti-islamiste, populiste, Abdelfattah Mourou, 71 ans, avocat, Ennahdha, vice-président du parti, islamiste modéré, et Youssef Chahed, 43 ans, Premier ministre, Tahya Tounes, libéral.

Le 7 août, Abdelkrim Zbidi dit qu'il démissionnera de son poste pour participer à l'élection présidentielle. Le 22 août, Youssef Chahed délègue ses pouvoirs au ministre du Service public, Kamel Morjane, jusqu'à la fin de la campagne.

Le 23 août, Nabil Karoui est arrêté dans le cadre d'une affaire d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent.

Kaïs Saïed crée la surprise en arrivant en tête avec 18,4 % des suffrages, devançant Nabil Karoui, incarcéré, qui en recueille 15,6 %. Il a bénéficié du soutien des jeunes. Ce résultat est un camouflet pour les partis installés. Abdelfattah Mourou, avec 12,9 % des voix, Abdelkrim Zbidi, avec 10,7 %, Youssef Chahed, avec 7,4 %, Safi Saïd, 65 ans, indépendant, avec 7,1 %, Lofti Mraihi, 59 ans, Union populaire républicaine, avec 6,6 %, sont éliminés.

La participation, à 49,0 %, a été faible.

Ennahdha soutient Kaïs Saïed au second tour, qui aura lieu le 13 octobre.

19 septembre 2019. **Ancien président**. Officier, ministre de l'Intérieur du 28 avril 1986 au 2 octobre 1987, Premier ministre du 2 octobre au 7 novembre 1987, président de la Tunisie du 7 novembre 1987 au 14 janvier 2011, membre du Parti socialiste destourien puis du Rassemblement constitutionnel démocratique, Zine el-Abidine Ben Ali décède à l'âge 83 ans en Arabie saoudite, où il avait fui après la révolution démocratique de 2011. Il avait été condamné à la prison à perpétuité. Après un « coup d'État médical » conduisant à l'élimination du président Bourguiba, il avait dirigé la Tunisie de façon autoritaire.

Union européenne

17 septembre 2019. **Banque centrale européenne**. Le Conseil des gouverneurs de la BCE se réunit le 25 juillet.

Christine Lagarde, candidate à la présidence de l'institution, est auditionnée par les députés européens de la commission des affaires économiques et monétaires le 4 septembre. Ces derniers approuvent sa nomination par 37 voix contre 11 et 4 abstentions. Les eurodéputés la confirment le 17 septembre.

Mario Draghi fait l'objet de critiques sur son action alors que son mandat s'achève.

Sabine Lautenschläger, membre allemande du directoire de la BCE, annonce qu'elle démissionnera de ses fonctions le 31 octobre, à la veille du début de la présidence de Christine Lagarde. Elle semble être en désaccord avec la politique de la BCE.

2 juillet 2019. **Présidence de la Commission, de la BCE et du Conseil européen. Haut représentant**. Alors que le Conseil européen paraissait se trouver dans une situation de blocage, il parvient à faire ses propositions aux postes majeurs de l'Union européenne : l'Allemande Ursula von der Leyen, 60 ans, ministre de la Défense, proche d'Angela Merkel, Union chrétienne-démocrate, francophone et francophile, mère de sept enfants, conservatrice mais ayant pris certaines positions progressistes en matière sociale, comme présidente de la Commission ; la Française Christine Lagarde, 63 ans, directrice du Fonds monétaire international, comme présidente de la Banque centrale

européenne; le Belge Charles Michel, 43 ans, Premier ministre, francophone, Mouvement réformateur, libéral, comme président du Conseil européen; et l'Espagnol Josep Borrell, 72 ans, catalan, ministre des Affaires étrangères, socialiste, polyglotte, comme haut représentant pour les affaires étrangères.

Viktor Orbán, Premier ministre hongrois, semble avoir agi pour empêcher la désignation du Néerlandais Frans Timmermans, 58 ans, premier vice-président de la Commission depuis 2014, travailliste, qui avait voulu infliger des sanctions à la Hongrie. Emmanuel Macron a pu écarter la candidature de Manfred Weber, Union chrétienne-sociale, à la présidence de la Commission, mais l'Allemagne la conserve malgré tout. Le système des *Spitzenkandidaten* – visant à retenir les candidats proposés par les partis du Parlement européen – a échoué. Les Verts et les sociaux-démocrates sont critiques à l'égard de ces nominations. Assez curieusement, le Parti social-démocrate allemand s'est opposé à celle d'Ursula von der Leyen, partenaire au sein de la coalition au pouvoir outre-Rhin, obligeant l'Allemagne à s'abstenir lors du vote.

Conséquence du choix en faveur d'Ursula von der Leyen, Martin Selmayr, 48 ans, secrétaire général de la Commission, quitte ses fonctions, officiellement pour qu'il n'y ait pas deux Allemands aux postes les plus importants de la Commission, en réalité parce que les conditions de sa nomination en février 2018 par Jean-Claude Juncker avaient été contestées et qu'il était hostile à la nouvelle présidente. Inféodé au lobby croate, il a fait campagne pour Andrej Plenković.

Le 16 juillet, Ursula von der Leyen présente son programme qui met l'accent sur l'environnement, « un nouveau pacte pour la migration et l'asile », ainsi que les violences faites aux femmes. Le Parlement approuve sans enthousiasme sa nomination, à une faible majorité, le 16 juillet, de 383 voix – soit neuf voix de plus que nécessaire –, contre 327 et 22 abstentions. Le nombre total de députés europhiles est de 517 sur 747 (trois élus catalans sont privés de leur siège et un Danois devenu ministre n'a pas encore été remplacé). Il y a donc eu beaucoup de défections lors du vote, sans doute parmi les Verts et les socialistes, et même au sein du Parti populaire européen (PPE). Il semble qu'Ursula von der Leyen ait obtenu les voix des eurosceptiques du Mouvement 5 étoiles italien et du parti Droit et justice polonais. Elle entrera en fonction le 1er novembre.

3 juillet 2019. **Parlement européen**. Lors de sa première séance, le Parlement se donne pour président l'Italien David-Maria Sassoli, 63 ans, Parti démocrate, francophone, ancien présentateur de télévision. Il est élu au second tour avec 345 voix sur 667, contre 162 au Tchèque Jan Zahradil, Conservateurs et réformistes européens, et 133 à l'Allemande Ska Keller, coprésidente du groupe des Verts. Au premier tour, il avait recueilli 325 voix, donc à sept voix de la majorité nécessaire, qu'il aurait pourtant dû atteindre puisque le PPE ne présentait pas de candidat. Quatorze vice-présidents et cinq questeurs ont également été élus. S'il n'y a aucun vice-président français, en revanche deux des cinq questeurs sont français: Anne Sander, PPE, élue première vice-présidente, et Gilles Boyer, Renew Europe.

8 juillet 2019. **Belgique. CJUE. Transposition des directives**. Pour la première

fois, un État membre est condamné pour non-respect de transposition d'une directive. En 2014, une directive avait été adoptée sur les réseaux de communications électroniques à haut débit; elle devait être transposée avant le 1er janvier 2016, ce que la Belgique n'a pas fait. En septembre 2017, la Commission a donc saisi d'un recours en manquement la Cour de justice de l'Union, qui a condamné cet État à une astreinte de 5 000 euros par jour jusqu'à transposition (CJUE, Grande Chambre, 8 juillet 2019, *Commission européenne c. Royaume de Belgique*, C-543/177).

10 juillet 2019. **Parlement européen. Commissions. Environnement**. Le Parlement désigne les présidents et vice-présidents des vingt commissions et des deux sous-commissions permanentes. La commission des affaires constitutionnelles, celle de la culture et de l'éducation, celle du développement régional, celle de l'agriculture et du développement rural, et celle des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures n'ont pas encore élu tous leurs vice-présidents. La commission de l'emploi et des affaires sociales élira son bureau ultérieurement.

L'Allemagne obtient cinq présidences de commission (affaires étrangères; commerce international; contrôle budgétaire; agriculture et développement rural; culture et éducation), la France trois (environnement, santé publique et sécurité alimentaire; transports et tourisme; développement régional), ainsi qu'une sous-commission (sécurité et défense), la Belgique deux (budgets; marché intérieur et protection des consommateurs), avec une sous-commission (droits de l'homme), l'Italie deux (affaires économiques et monétaires; affaires constitutionnelles), comme le Royaume-Uni (pêche; affaires juridiques) et l'Espagne (libertés civiles, justice et affaires intérieures; pétitions), la Suède une (développement), ainsi que la Slovaquie (emploi et affaires sociales), la Roumanie (recherche et énergie) et l'Autriche (droits des femmes et égalité des genres).

Le groupe Identité et démocratie ne préside aucune commission. Le PPE se taille la part du lion avec huit présidences contre quatre (plus celle d'une sous-commission) aux sociaux-démocrates, trois au groupe Renew Europe (plus celle d'une sous-commission), deux aux groupes des Conservateurs et réformistes européens et des Verts, ainsi qu'une au groupe Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique.

C'est Pascal Canfin, 44 ans, Renew Europe, député français, ancien directeur de WWF France, qui a été élu président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Avec soixante-seize députés, ce sera la commission la plus importante du Parlement européen, alors qu'auparavant il s'agissait de la commission des affaires étrangères.

28 août 2019. **Commission européenne. France**. Emmanuel Macron propose Sylvie Goulard, 54 ans, pour siéger à la Commission. Énarque, elle a une forte expérience européenne, ayant été conseillère de Romano Prodi de 2001 à 2004. Présidente du Mouvement européen-France de 2006 à 2010, elle a été députée européenne MoDem pour la région Ouest de 2009 à 2017. Soutien d'Emmanuel Macron depuis son entrée en campagne pour la présidentielle française de 2017, elle est ministre des Armées du 17 mai au 21 juin 2017, quittant ses fonctions car ne souhaitant pas être reconduite lors du premier

remaniement pour pouvoir démontrer « librement sa bonne foi » dans une affaire d'emplois fictifs d'assistants parlementaires. Elle devient seconde sous-gouverneure de la Banque de France en janvier 2018. Cette proposition est loin de faire l'unanimité. Sylvie Goulard devra sans doute s'expliquer sur l'affaire qui la concerne, pour laquelle elle a cependant été absoute par le Parlement européen, et sur sa rémunération par le think tank américain Berggruen. Dans l'affaire des emplois fictifs, elle a remboursé 45 000 euros au Parlement européen.

Le 10 septembre, la Commission est présentée par Ursula von der Leyen. Composée de quatorze hommes et treize femmes, dirigée par trois vice-présidents exécutifs et cinq vice-présidents, elle comprend neuf membres du PPE, neuf sociaux-démocrates, sept libéraux-centristes, dont Sylvie Goulard, un écologiste et un souverainiste. Huit commissaires sont reconduits en obtenant un autre portefeuille, à l'exception de Margrethe Vestager, qui conserve celui de la concurrence.

Les trois vice-présidents exécutifs dirigeront un groupe de commissaires et géreront un domaine politique doté d'une direction générale qui sera placée sous leur autorité. Les huit vice-présidents coordonneront des groupes thématiques de commissaires, en lien avec les priorités définies par la Commission.

Les eurodéputés demandent à dix commissaires d'apporter des précisions sur leurs déclarations d'intérêt (Josep Borrell, Sylvie Goulard, ainsi que la Portugaise Elisa Ferreira, le Polonais Janusz Wojciechowski, le Belge Didier Reynders, la Chypriote Stélla Kyriakídou, la Roumaine Rovana Plumb, le Lituanien Virginijus Sinkevičius, la Tchèque Věra Jourová et l'Autrichien Johannes Hahn). Le 26 septembre, la commission des affaires juridiques bloque la nomination de deux candidats à une très large majorité (20 contre 0 et 2 abstentions pour Rovana Plumb à cause d'une affaire de prêts ; 17 contre 2 pour le Hongrois László Trócsányi, en raison des liens qu'il entretient avec son cabinet d'avocats). La commission s'est montrée plus libérale vis-à-vis des autres commissaires contestés.

26 septembre 2019. **Tribunal de l'Union européenne**. Juge du tribunal de l'Union européenne depuis 2010, vice-président à partir de 2016, le Néerlandais Marc van der Woude, 59 ans, est élu président, pour trois ans. Il remplace le Luxembourgeois Marc Jaeger, 65 ans, en fonction depuis le 17 septembre 2007.

VENEZUELA

Juillet-septembre 2019. **Crise politique**. La haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, dans un rapport publié le 4 juillet, dénonce le nombre « extrêmement élevé » d'exécutions extrajudiciaires présumées commises par les forces de sécurité vénézuéliennes.

Le dialogue entre opposition et gouvernement reprend à la Barbade.

Les États-Unis gèlent totalement les biens du gouvernement vénézuélien. En réponse à ces sanctions, Nicolás Maduro suspend le 7 août le dialogue avec l'opposition. De nouvelles discussions étaient prévues les 8 et 9 août à la Barbade.

Selon Human Rights Watch, dix-huit mille Vénézuéliens ont été tués par les forces de l'ordre depuis 2016, le plus souvent par des escadrons de la mort.